



CONTRÔLEUR TECHNIQUE DE VÉHICULES

TRANSPORTS TERRESTRES

Politiques publiques d'aménagement et de développement

Définition : Vérifie et contrôle tous types de véhicules avant leur immatriculation ou lors de visites techniques, dans le cadre de la réglementation du transport et du code de la route. Participe à la politique de sécurité routière.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Contrôle des véhicules
- Homologation des équipements
- Accueil des usagers et gestion administrative
- Gestion et maintenance des appareils de contrôle

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Evolution des normes et de la réglementation
- Evolution des technologies des véhicules
- Augmentation des points de contrôle des véhicules

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours externe et interne avec spécialité

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Travail en extérieur
 Formations obligatoires pour compléter le CAP mécanique
 Port d'un uniforme
 Station debout prolongée
 Exposition à des situations de conflits
 Déplacements dans les îles

COMPÉTENCES

Savoir-Faire	Savoirs
CONTRÔLE DES VÉHICULES	
<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier les documents du véhicule (carte grise, permis, autorisation de circulation, carte violette, assurances, etc.) et les documents techniques (notes de calcul, poids de traction, soudure, carrossage, etc.) - Contrôler visuellement les organes du véhicule : direction, freinage, éclairage, liaison au sol, carrosserie, moteur, etc.) - S'assurer de la présence des équipements de sécurité dans les véhicules (extincteurs, etc.) - Contrôler de manière complémentaire les transports en commun et les transports de matières dangereuses selon les règles - Apprécier et délivrer le cas échéant l'autorisation d'immatriculation ou de circulation du véhicule - Utiliser les appareils de contrôle : opacimètre, sonomètre, décéléromètre, appareil d'analyse de CO2, balances, régloscope (feux du véhicule) 	<ul style="list-style-type: none"> - Guides et réglementations applicables sur le territoire en matière de transports terrestres - Code de la route - Réglementation relative aux activités de transport - Mécanique et électromécanique automobile - Connaissances de tous les types de véhicules et des nouvelles techniques et technologies des véhicules - Règles et consignes de travail et de sécurité - Fonctionnement des appareils de contrôle - Gestes et postures
HOMOLOGATION DES ÉQUIPEMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler sur documents les accessoires et équipements des véhicules (casques, sièges-autos et ceintures de sécurité, etc.) - Vérifier occasionnellement les équipements sur convocation - Autoriser et homologuer l'utilisation des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Normes, techniques et technologies des équipements - Normes d'homologation



Savoir-Faire

Savoirs

ACCUEIL DES USAGERS ET GESTION ADMINISTRATIVE

- Accueillir et renseigner physiquement et par téléphone les particuliers et professionnels
- Gérer les conflits et les désaccords avec l'utilisateur
- Consulter et traiter les données et informations du véhicule
- Saisir sous informatique et imprimer le procès-verbal du contrôle, la carte grise et la carte violette du véhicule
- Réaliser des convocations
- Prendre rendez-vous avec les usagers
- Organiser le travail quotidien
- Vérifier les documents avant signature et délivrance des cartes grises, cartes violettes, autorisations et procès-verbaux de réforme

- Techniques d'organisation et de planification du travail
- Outils informatiques et logiciels de gestion
- Techniques d'accueil
- Techniques rédactionnelles
- Techniques de communication
- Techniques de gestion de conflits

GESTION ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE CONTRÔLE

- Vérifier l'état des consommables
- Surveiller et suivre l'étalonnage des appareils
- Entretien des appareils

- Réglementation sur les appareils
- Techniques de maintenance et d'entretien des appareils